échelle l'industrie du poisson séché et la subventionnèrent en vue d'accroître la production et de prévenir une hausse des frais. C'est ainsi que la Norvège et Terre-Neuve, aux moyens de primes et de subventions, ont supplanté nos exportateurs dans divers marchés.

On ne saurait attribuer à personne au Canada les conditions qui règnent aujourd'hui dans l'industrie du poisson de conserve. Nous n'en sommes pas moins en face d'une situation qui force 20,000 hommes à compter, pour leur subsistance et celle de leurs familles, sur un commerce dont le rendement est inférieur au coût de production. Mais, dira-t-on, ces 20,000 Canadiens peuvent se livrer à d'autres professions. Or, quiconque connaît les conditions géographiques et économiques du littoral atlantique sait bien qu'il est impossible de verser ces ouvriers dans des industries inexistantes. Les régions où se trouvent ces pêcheurs ne se prêtent pas à l'exploitation agricole. Il n'y existe pas d'industries, ni primaires ni autres, susceptibles de leur assurer un gagne-pain.

Pendant les cinq dernières années, les recettes annuelles de ceux qui se livrent à la production du poisson de conserve n'ont pas dépassé en moyenne \$190 pour chaque pêcheur.

L'hon. M. MANION: Annuellement?

Lhon. M. MICHAUD: Oui. Comme leur situation n'est susceptible d'aucune amélioration normale, il importe, soit de distribuer des secours, soit d'aider ces gens, d'une manière ou de l'autre, à se subvenir à eux-mêmes par le seul emploi qui leur soit accessible.

Des commissions, tant fédérales que provinciales, des organismes publics, des personnes soucieuses du bien-être général ont, ces dix dernières années, étudié la question. Presque tous s'accordent à dire qu'une aide s'impose pour permettre à cette population de continuer son travail dans l'attente d'un meilleur équilibre économique.

Il est question de constituer un office composé de membres ayant l'expérience de l'industrie du poisson de conserve et capables de suggérer et d'apporter des améliorations aux méthodes de préparation du poisson pour l'exportation, ainsi qu'aux procédés de vente.

On se propose d'affecter certains fonds au programme d'action de la commission ainsi qu'aux pêcheurs, en vue de permettre à ceux-ci de vivre et de faire vivre leurs familles de cette industrie.

Les conditions défavorables où se trouve l'industrie du poisson séché et du poisson de conserve ont eu pour effet de forcer bon nombre de pêcheurs de l'Atlantique à se livrer au commerce du poisson frais et du

homard. Cela a entraîné, dans ces deux branches d'industrie, l'avilissement des prix et une dépression générale dans toute l'industrie. On espère qu'en ranimant l'industrie du poisson séché et du poisson salé il sera possible de décongestionner le marché du poisson frais et du homard. Avec l'expansion de nos marchés de poisson frais, au pays et à l'étranger ainsi que la diminution des effectifs ouvriers qui se consacrent à ce commerce, on a raison de croire que la situation des pêcheurs et de l'industrie du poisson accusera une amélioration.

M. PELLETIER: Le ministre déclare que ce projet de résolution précède une mesure législative constituant un office qui cherchera à améliorer la situation de l'industrie de la pêche, tout particulièrement au sujet de la préparation des conserves de poisson pour l'exportation. Il y a un instant le ministre a admis bien franchement que les marchés étrangers de cette industrie n'existent plus. Le ministre pourrait fort bien admettre et dire clairement que nous dépendions autrefois des marchés à l'étranger, mais que nous constatons maintenant que par suite de changements dans la situation mondiale et pour diverses autres raisons les pêcheurs n'ont plus de marchés.

Ce projet de résolution ressemble à celui qu'a présenté le ministre du Travail (M. Rogers) pour alléger le chômage et soulager la misère agricole. Dans ce cas-ci il s'agit des pêcheurs canadiens qui font le commerce du poisson de conserve, et j'avoue naturellement qu'ils ont besoin d'aide. Mais je ne peux pas comprendre que les divers ministères du Gouvernement aient besoin d'établir des commissions de ce genre afin de venir en aide à une branche particulière d'une industrie. Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne déclare pas immédiatement que le chômage et la misère sont des problèmes nationaux, au lieu de chercher à se soustraire à ses obligations ou à ne remplir que partiellement son devoir, en s'occupant de chaque industrie séparément et en établissant une commission pour une industrie ou l'autre. Pourquoi le Gouvernement ne fusionne-t-il pas tous ces organismes en un seul et n'accepte-t-il pas sa responsabilité par tout le pays, au lieu de considérer chaque industrie séparément? Le ministre des Pêcheries (M. Michaud) admet que ses marchés n'existent plus. Je sais que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) peut difficilement trouver des débouchés pour les exportations canadiennes. On peut en dire autant de presque toutes les industries de production au pays. C'est pour cette raison que je ne m'explique pas l'attitude du Gouvernement qui, au lieu de créer plusieurs commissions, dont chacune

[L'hon. M. Michaud.]